

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL ACCELERATOR’

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identification du produit	‘MME Universal Accelerator’
Autres moyens d’identification	‘Universal Accelerator’
Utilisation recommandée	Catalyseur pour accélérer le temps de réaction de la résine ‘MME Universal Resin’.
Restrictions d’utilisation	Usage professionnel seulement
Identifiant du fournisseur	Multiuréthanes Ltée. 5245 rue Creebank, Mississauga, ON L4W 1N3 (Canada)
Numéro de téléphone d’urgence	1-800-663-6633

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification Ce matériau est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers de l’OSHA (29 CFR 1910.1200).

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire - Catégorie 2A

Éléments d’étiquetage

Pictogramme



Mot d’avertissement

ATTENTION

Mention de danger

Provoque une irritation oculaire grave.

Conseils de prudence

Prévention

Portez un équipement de protection approprié.

Lavez-vous les mains soigneusement après manipulation.

Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l’eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l’irritation persiste, consulter un médecin.

Stockage

Non applicable

Disposition

Non applicable

Autres dangers

Aucun connu

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL ACCELERATOR’

SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Numéro de CAS</u>	<u>Concentration</u>	<u>Noms communs / synonymes</u>	<u>Autres identificateurs</u>
2,2'-Dimorpholinyl-diéthyl éther	6425-39-4	30 – 60 %	Non disponible	Non disponible

Notes

Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément à l'amendement HPR en avril 2018 (Canada) et au paragraphe (i) de §1910.1200. Il n'y a pas d'ingrédients supplémentaires présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés et nécessitent donc d'être signalés dans cette section.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation

Amener la victime à l'air frais et la garder au repos pour respirer confortablement. Si elle ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire se produit, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène par du personnel formé. Il peut être dangereux pour la personne fournissant de l'aide de pratiquer la respiration bouche-à-bouche. Consulter un médecin si les effets sur la santé persistent ou sont graves. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et consulter un médecin immédiatement. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ceinture ou bandeau. Les symptômes peuvent être retardés lors de l'inhalation de produits de décomposition pendant un incendie. La personne exposée peut avoir besoin d'être surveillée médicalement pendant 48 heures.

Contact avec la peau

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifier et enlever les lentilles de contact, le cas échéant. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer les prothèses dentaires, le cas échéant. Amener la victime à l'air frais et la garder au repos pour respirer confortablement. Si le matériau a été avalé et que la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne exposée se sent mal, car le vomissement peut être dangereux. Ne pas provoquer le vomissement sauf si le personnel médical le recommande. Si des vomissements se produisent, maintenir la tête basse pour éviter que le vomi ne pénètre dans les poumons. Consulter un médecin si les effets sur la santé persistent ou sont graves. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Si elle est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et consulter un médecin immédiatement. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ceinture ou bandeau.

Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés)

Provoque une irritation oculaire grave. Les symptômes indésirables peuvent inclure douleur, irritation, larmolement et rougeur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL ACCELERATOR’

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial	Traiter de manière symptomatique. Aucune action ne doit être entreprise en impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne prodiguant de l'aide de pratiquer la respiration bouche-à-bouche. Les symptômes peuvent être retardés lors de l'inhalation de produits de décomposition pendant un incendie. La personne exposée peut avoir besoin d'être surveillée médicalement pendant 48 heures.
--	--

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction	<u>Moyens d'extinction appropriés</u> Utilisez un agent extincteur approprié au feu environnant. <u>Moyens d'extinction inappropriés</u> Aucun connu
Dangers spécifiques du produit	Les produits de décomposition peuvent inclure du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et des oxydes d'azote.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	En cas d'incendie, isoler rapidement la scène en éloignant toutes les personnes des lieux de l'incident. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation adéquate. Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque facial complet en mode à pression positive.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence	Aucune action ne doit être entreprise en impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Éloigner les personnes inutiles et non protégées de la zone de déversement. Ne pas toucher ou marcher dans le matériau renversé. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Assurer une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	<p>Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et essuyer si soluble dans l'eau. Si non soluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur de déchets approprié. Éliminer par un prestataire de services d'élimination des déchets agréé.</p> <p>Gros déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Aborder la fuite par le vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Laver les déversements dans une station de traitement des effluents et procéder comme suit. Contenir et collecter le déversement avec un matériau absorbant non combustible (par exemple, sable, terre, vermiculite ou terre de diatomées) et placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales. Éliminer par un prestataire de services d'élimination des déchets agréé. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit renversé.</p>
Procédures de notification	Non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL ACCELERATOR’

Précautions environnementales Éviter la dispersion du matériau renversé, les écoulements et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air).

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Porter un équipement de protection individuelle approprié (se référer à la section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Conserver dans le conteneur d'origine ou un autre approuvé fabriqué à partir d'un matériau compatible et bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le conteneur. Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce matériau est manipulé, stocké et transformé. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer.

Conditions de sûreté en matière de stockage (y compris les incompatibilités) Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver dans le conteneur d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matériaux incompatibles (matériaux oxydants) et des aliments et boissons. Garder le conteneur hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à être utilisé. Les conteneurs ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle – Limites d'exposition professionnelle Non disponible

Contrôles d'ingénierie appropriés Une ventilation générale adéquate devrait être suffisante pour contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air. Les émissions des équipements de ventilation ou des processus de travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux éclaboussures de liquide, brouillards, gaz ou poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée à moins que l'évaluation indique un degré de protection plus élevé : des lunettes de protection contre les éclaboussures chimiques.

Protection de la peau
Si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire, des gants imperméables résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent toujours être portés lors de la manipulation de produits chimiques. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifier que les gants conservent leurs propriétés protectrices pendant l'utilisation. Il convient de noter que le temps de percée de tout matériau de gant peut différer d'un fabricant à l'autre. Dans le cas de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL ACCELERATOR’

mélanges composés de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche à accomplir et des risques encourus et approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Des chaussures appropriées et des mesures de protection supplémentaires de la peau doivent être choisies en fonction de la tâche à accomplir et des risques encourus et approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

En fonction du danger et du potentiel d'exposition, choisir un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour garantir un ajustement correct, une formation et d'autres utilisations essentielles.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des stations de lavage oculaire et des douches de sécurité sont à proximité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide clair à jaune pâle
Odeur	Amine légère
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion et point de congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition initial et domaine d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	93,3°C (>199.9°F) (méthode à coupe fermée)
Taux d'évaporation (BuAe = 1)	Non disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Non disponible
Tension de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Non disponible
Densité relative (eau = 1)	1,014 à 1,02
Solubilité dans l'eau	Non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL ACCELERATOR’

Solubilité dans d'autres liquides	Non disponible
Coefficient de partage, n-octanol / eau (logKow)	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Dynamique (température ambiante) : 32 à 51 mPa·s (32 à 51 cP)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
Risque de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des réactions dangereuses ne se produiront pas.
Conditions à éviter	Éviter une chaleur extrême et la lumière directe du soleil.
Matériaux incompatibles	Réactif ou incompatible avec les matériaux suivants : matériaux oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone et oxydes d'azote.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques	Non disponible
Toxicité aiguë	Non disponible
Sensibilisation respiratoires ou cutanée	Non disponible
Corrosion / Irritation cutanée	Non disponible
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire	Non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées)	Non disponible
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet significatif connu ou danger critique.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet significatif connu ou danger critique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL ACCELERATOR’

Danger d'aspiration	Non disponible
Information sur les voies d'exposition probables	<u>Inhalation</u> Oui <u>Contact avec la peau</u> Oui <u>Contact avec les yeux</u> Oui <u>Ingestion</u> Oui
Signes et symptômes d'exposition	<u>Inhalation</u> Aucun effet significatif connu ou danger critique. <u>Contact avec la peau</u> Aucun effet significatif connu ou danger critique. <u>Contact avec les yeux</u> Provoque une irritation oculaire grave. Les symptômes indésirables peuvent inclure douleur, irritation, larmolement et rougeur. <u>Ingestion</u> Aucun effet significatif connu ou danger critique.
Effets chroniques potentiels sur la santé	Aucun effet significatif connu ou danger critique.
Cancérogénicité	Aucun effet significatif connu ou danger critique.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Non disponible
Persistance et dégradation	Non disponible
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
Mobilité dans le sol	Non disponible
Autres effets nocifs	Aucun effet significatif connu ou danger critique.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	La génération de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doit être conforme à la législation sur la protection de l'environnement et les exigences des autorités locales régionales. Éliminer les surplus et les produits non recyclables via un prestataire de services d'élimination des déchets agréé. Les déchets ne doivent pas être éliminés non traités dans les égouts sauf si cela est pleinement conforme aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que
-------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL ACCELERATOR’

lorsque le recyclage n'est pas possible. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés en toute sécurité. Il convient de faire attention lors de la manipulation des conteneurs vides non nettoyés ou non rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent contenir des résidus de produit. Éviter la dispersion du matériau renversé, les écoulements et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Nom technique (pour l'entrée N.S.A.)	Classe de danger relative au transport	Groupe d'emballage
TMD	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
49 CFR/DOT	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
IMDG	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
OACI/IATA	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Numéro de classement tarifaire 3909.50.5000

Précautions spéciales Pour le transport à l'intérieur des locaux de l'utilisateur, toujours transporter dans des conteneurs fermés, en position verticale et sécurisée. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Dangers environnementaux Se référer à la section 12.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/73 et du Recueil IBC Non disponible

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations canadiennes Inventaire du Canada (LIS/LES)
Tous les composants sont listés ou exemptés.

INRP; Substances toxiques CEPA
Aucun des composants n'est listé.

Informations américaines TSCA 8(a) CDR Exempt/Exemption partielle
Non déterminé

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)
Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Loi sur l'air pur Section 112 (b) Polluants atmosphériques dangereux (HAP);
Loi sur l'air pur Section 602 Substances de Classe I; Loi sur l'air pur Section 602 Substances de Classe II; Liste I des produits chimiques de la DEA (produits chimiques précurseurs); Liste II des produits chimiques de la DEA (produits chimiques essentiels)
Non listé

SARA 302/304
Aucun produit trouvé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL ACCELERATOR’

SARA 311/312

Dommmages graves aux yeux/Irritation des yeux - Catégorie 2A

22'-Dimorpholinyl-diéthyl éther

Dommmages graves aux yeux/Irritation des yeux - Catégorie 2A

Réglementations des États (MA NY NJ PA)

Aucun des composants n'est listé.

Réglementation de l'État (Californie Prop. 65)

Ce produit ne nécessite pas d'avertissement Safe Harbor en vertu de la proposition 65 de la Californie.

Informations internationales

Convention sur les armes chimiques Listes I II & III des produits chimiques; Protocole de Montréal; Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants; Convention de Rotterdam sur le consentement préalable en connaissance de cause (PIC); Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU sur les POP et les métaux lourds
Non listé.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de la dernière révision

4 juillet 2024

Avertissement

Les informations fournies dans ce document sont correctes au meilleur de notre connaissance, informations et croyances à la date de sa publication. Ces informations sont offertes uniquement à titre de considération par l'utilisateur, sous réserve de leur propre enquête sur la conformité aux réglementations applicables, y compris l'utilisation sûre du produit dans toutes les conditions prévisibles. Ces informations sont conçues uniquement comme un guide général et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations se rapportent uniquement au matériau spécifique désigné. Sauf spécifié ci-dessus, elles peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ